

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 8 septembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de Vinzieux s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Hugo BIOLLEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/09/2020

Présents: MM et Mmes Hugo BIOLLEY, Ludovic GAUSSE, Frédéric POIZEAU, Florian D'ANIELLO, Jacques LENGART, Jean-Paul CHEVALIER, Andréa DJERRAF, Lionel RIBEIRO, Florence LAFONT, Delphine SALLES-BIOLLEY.

Absente : Mme Caroline POUZET (pouvoir à Lionel RIBEIRO).

Secrétaire de séance : Florian D'ANIELLO.

1- Plan Communal de Sauvegarde par Frédéric POIZEAU

- Présentation de la trame : identification des risques naturels et technologiques, organisation de l'alerte, recensement des moyens humains et matériels
- Les différentes données devront être complétées dans les semaines qui viennent
- Une réunion « sécurité » sera organisée fin novembre (Voisins Vigilants, PCS, gendarmerie, pompiers)

2- Accessibilité – Rénovation énergétique de la mairie

- Présentation et discussion sur les travaux prévus et des devis
- Délibération 2020-17 : **Demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a l'obligation de réaliser des travaux de mise en accessibilité de ses bâtiments communaux et de ses installations ouvertes au public. Pour cela, un inventaire des travaux nécessaires a été réalisé et différents devis ont été demandés.

En parallèle, il s'avère indispensable de réaliser des travaux de rénovation énergétique pour la mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les travaux envisagés et leurs coûts prévisionnels d'un montant total de 35 983.99 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DSIL, du Conseil Départemental de l'Ardèche et du SDE 07.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Travaux	Montant
Etat-DSIL	Accessibilité-Rénovation énergétique	14 393.60 €
Conseil Départemental	Accessibilité-Rénovation énergétique	5 848.25 €
SDE 07	Rénovation énergétique	8 545.34 €
Sous-Total subventions publiques 80 %		28 787.19 €
Fonds propres 20 %	Accessibilité-Rénovation énergétique	7 196.80 €
TOTAL HT		35 983.99 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- ADOPTE le projet de travaux présentés et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tout document relatif à ces travaux

▪ **Délibération 2020-18 : Signature de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités.**

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergie dont les ventes annuelles sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises, le Syndicat d'énergies a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

En contrepartie de la cession des CEE de la collectivité, le SDE 07 reverse une subvention aux travaux réalisés.

Monsieur le Maire expose que, dans ce cadre, il est nécessaire de déléguer la valorisation des CEE au SDE 07 pour les dossiers que la commune souhaite valoriser avec le SDE 07.

La convention n'implique pas une exclusivité de cessions des CEE au SDE 07.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes de la convention pour la valorisation des CEE,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les éléments nécessaires à chaque demande de subvention au SDE 07.

3- Parc du Pilat

- Une rencontre est prévue le mardi 15 septembre
- Une délibération devra être prise mi-octobre pour adhérer ou non.

4- Organisation des événements :

- Organisation matérielle
 - des séances de tests COVID-19 des 16 et 17 septembre : accueil, désinfection
 - du Temps Fort des 19 et 20 septembre : parking, fléchage, barrières
 - de la conférence sur l'Egypte antique du 2 octobre salle de l'AALC
 - de la soirée Halloween (à finaliser et sous réserve situation COVID-19)
 - d'un pot d'accueil pour les nouveaux habitants à prévoir le 1er vendredi du mois de décembre
 - d'un concert à l'église « Noël en musique »
 - d'un test d'essai de livraison de médicaments par drone.

5- Délibération 2020-19 : Virement de crédits

Monsieur le Maire rappelle que, par convention signée le 3 juin 2019, la commune de Vinzieux verse à la commune de Charnas une participation financière pour les enfants scolarisés à Charnas.

Il informe le Conseil Municipal que les crédits prévus au Budget Primitif 2020 article 65541, participation pour enfants scolarisés à Charnas année 2019/2020, sont insuffisants car il y a eu trois enfants de plus que prévu en classe maternelle.

Pour pouvoir verser la participation demandée, il convient d'effectuer le virement ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6064 Fournitures administratives	500 €	
D 615221 Entretien bâtiments publics	300 €	
D 65541 Commune de Charnas Année 2019/2020		800 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce virement de crédits.

6- Organisation des commissions

- Certaines commissions municipales seront remplacées par des « commissions de projets »,
- Désignation d'une référente jeunesse : Andréa DJERRAF pour faire le lien entre les élus et les jeunes, élaborer un questionnaire, collaborer avec le SIEJ ...

▪ Délibération 2020-20 : **Désignation du délégué élu au Comité National d'Action Sociale (CNAS).**

Monsieur le Maire expose que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DESIGNNE Mme Andréa DJERRAF, conseillère municipale, en qualité de délégué élu pour représenter la commune au sein des instances du CNAS.

7- VOIRIE - EMPLOYE COMMUNAL

- Ce mardi, 6 tonnes d'enrobé ont été utilisés pour boucher des trous sur la voirie, un autre camion est prévu le vendredi 25 septembre.
- L'agent technique doit signer un CDD avec la commune de Brossainc ce qui va entraîner des modifications dans les horaires de travail sur Vinzieux. Le conseil précise que les horaires de travail sur la commune devront être fixes. Il reste à régler les modalités de mise à disposition du véhicule et du matériel.

8- Conflits de voisinage

- Une proposition de médiation a été faite pour un dossier.

9- DIVERS

- Proposition de passage d'un camion épicerie « multi délices » : le CM décide de ne pas réaliser d'étude de marché mais laisse au camion la possibilité de le faire.
- Fibre : visite de réception des travaux prévue en septembre qui définira la date de mise en service.
- Prochain conseil municipal : 03/11/2020 à 19 h.

10-Projet de commerce

- Présentation du projet qui comprend un bar à vin, une épicerie de produits locaux+dépôt de pain et des animations pour le village : achat du bâtiment, travaux, date butoir, nom du commerce, questionnaires à diffuser aux habitants

Séance levée à 22 heures

